

Tensions, conflits et processus de gouvernance locale dans les espaces ruraux et périurbains français

Les enseignements de la Presse Quotidienne Régionale

Mots-clés : Conflit – Usage – Rural – Périurbain – PQR

Christine LEFRANC et André TORRE

UMR SADAPT, INRA & INA-PG, 16, rue Claude Bernard, 75231 PARIS Cedex 05

Tel.: 06.09.10.04.13.; 01.44.08.72.36. / Fax: 01.44.08.16.57.

christinelefranc@free.fr

andre.torre@wanadoo.fr

Introduction

Qui veut comprendre les dynamiques des espaces ruraux et périurbains doit s'intéresser aux conflits qui les traversent ! C'est sur cette assertion que s'est construit, depuis trois ans, le programme de recherche sur les conflits d'usage et de voisinage mené conjointement, dans le cadre français, par différentes équipes pluridisciplinaires appartenant à des organismes de recherche publique tels que l'INRA, le CNRS, l'INA-PG, l'Engref, le Cemagref ou l'Enitac¹. Ce présupposé de base, qui consiste à prendre les conflits au sérieux et à les étudier de près, repose sur trois constatations : i) les conflits et les tensions, nombreux au sein de ces espaces, jouent un rôle dynamique structurant dans la construction des nouvelles régulations territoriales et des relations entre les groupes d'acteurs qui les habitent ou les visitent (Lascoumes, 1994), ii) on trouve beaucoup de travaux consacrés aux processus de négociation, de concertation, travaux qui se situent en aval des situations conflictuelles et consistent avant tout à chercher des modalités de leur atténuation ou de leur résolution (par exemple Mermet, 1998 ; Ollagnon), iii) il existe peu de recherches analysant les origines et le déroulement des conflits dans les espaces ruraux et périurbains. En particulier rares sont les travaux qui se penchent sur l'expression matérielle et localisée de ces phénomènes – voir pourtant Charlier, 1999 ; Michel, 2003 ; Lecourt 2003..., qui procèdent à des synthèses partielles.

Pour ces raisons, notre programme de recherche est délibérément construit sur des fondements empirico-déductifs et se donne pour objectif d'analyser les modalités d'émergence, le déroulement et les tentatives de résolution des conflits au sein de l'espace français. Sur la base d'une grille de lecture des conflits, élaborée à partir des expériences des membres du groupe², nous avons procédé à des investigations portant sur sept zones significatives de l'espace national. Ce travail a été jusqu'à présent réalisé en utilisant trois sources différentes, qui présentent chacune des biais mais qui offrent une complémentarité satisfaisante. Il s'agit, respectivement :

- d'enquêtes à dire d'experts menées, au niveau local, auprès de personnes ressources appartenant à différents milieux professionnels et organismes publics ;
- d'analyses du contentieux sur la base des jugements du Conseil d'Etat, de la Cour de Cassation, des cours d'appel et des cours administratives d'appel ;
- du dépouillement des articles parus dans la presse quotidienne régionale (PQR).

C'est ce dernier type de recherche qui est ici présenté. Le choix de la PQR se justifie à plusieurs points de vue : en termes de diffusion, elle tient la deuxième place au sein des médias français, mais elle possède également la quasi-exclusivité de l'information locale. Cependant, son choix en tant que source de données à visées scientifiques implique des biais importants, au premier chef desquels la variabilité de la qualité des supports régionaux, ou le manque de

constance et parfois de fiabilité du contenu. Toutefois, cet outil nous semble extrêmement précieux : au-delà de l'intérêt que présentent les faits eux-mêmes, l'analyse de la presse nous révèle le contenu associé à la notion de conflit par les médias – et par un certain nombre d'acteurs locaux, ainsi que les choix qui privilégient un événement au détriment d'un autre.

Cette approche du conflit médiatisé répond en outre à notre vision des relations conflictuelles. Loin d'être un objet à bannir ou une relation pathologique, le conflit nous semble consubstantiel de la vie en société. Nous considérons qu'il s'agit d'une des formes possibles et habituelles des relations entre individus et qu'il constitue un facteur de maintien du lien social. Il est relativement illusoire d'en chercher des résolutions définitives et instantanées car il s'agit d'un processus qui se déroule dans le temps et il peut renaître après des périodes de calme ou de temporisation. Les conflits ont une histoire longue, qui se confond avec celle des procédures de négociation, de médiation et de concertation..

Mais qu'est-ce au juste qu'un conflit ? Pour répondre à cette interrogation il est nécessaire de pointer la distinction entre cette notion et celle de tension, voisine mais porteuse d'un sens plus général. On dira ici qu'une *tension* entre usagers désigne une opposition sans engagement des protagonistes, alors qu'un *conflit* prend naissance avec l'engagement de l'une des parties. Cet *engagement* se définit par la mise en œuvre d'une menace crédible : recours en justice, médiatisation ou publicisation de la nuisance, confrontation verbale ou par voie de faits, ou encore diverses autres productions de signes – panneaux interdisant un accès, barrières... La distinction entre conflits et tensions est ainsi patente au niveau analytique ou à celui de la relation humaine, mais encore faut-il l'identifier dans l'analyse des relevés de presse. C'est l'une des difficultés rencontrées dans notre travail de recension de la presse quotidienne régionale, présenté ci-dessous. Dans une première partie, de nature méthodologique, nous procédons à quelques rappels sur la notion de conflit, avant de développer notre méthode de travail (Partie I). Nous présentons ensuite les principaux résultats de notre étude (Partie II).

I. Les fondements de notre recherche

I.1. L'approche des conflits dans les Sciences Sociales

L'étude des conflits est un thème qui met souvent dans l'embarras les approches en sciences sociales. Ainsi que le fait remarquer Touraine, l'analyse des rapports sociaux est sans cesse entraînée vers deux pôles extrêmes, qui concernent respectivement la concurrence et la violence dans les relations entre individus ou organisations d'une part (avec une entrée de type darwinien en termes de sélection naturelle) et les mécanismes d'intégration sociale et de construction de la société sur la base de règles d'autre part (avec une entrée durkheimienne concernant les systèmes de statuts et de rôles des acteurs). Or, aucun de ces deux extrêmes ne rend compte de la dimension quotidienne des conflits entre personnes ou groupes d'acteurs, ni de la complexité de la relation qui s'instaure alors, le plus souvent dans la durée. Ces rapports sociaux peuvent-ils être qualifiés de conflits ? Ils relèvent davantage, semble-t-il, de relations de compétition ou de tensions s'établissant entre des acteurs économiques ou sociaux et évitent d'aborder frontalement les relations conflictuelles proprement dites.

La question des conflits (internes à la société, entre sociétés ou entre modèles possibles de sociétés futures) devient pourtant centrale dès que l'on accepte l'idée que la société est consubstantielle à l'homme et donc que l'hypothèse rousseauiste de l'état idyllique de nature, duquel serait bannie toute forme d'opposition, est exclue. La simple considération du principe de réalité conduit à prendre en compte les relations conflictuelles, et de nombreux auteurs se sont penchés sur cette question, soit par l'examen des conflits sociaux soit en privilégiant une entrée par les relations inter-personnelles (Touraine, 1978). Depuis Héraclite, qui considère que le conflit est le père de toute relation humaine, et Aristote, pour qui il

résulte des conventions imposées par le lien social, l'analyse des conflits reste au cœur de nombreuses approches en sciences sociales.

Les conflits ont intéressé au premier chef des sociologues, tels que Simmel (1992), Weber, Touraine (1978), Freund (1983) ou Coser (1982), qu'ils se consacrent avant tout à la dimension sociale des conflits ou plutôt aux relations entre personnes ou groupes de personnes. En dépit de leur diversité, ces auteurs ne remettent jamais en question l'importance et le rôle central joué par les relations conflictuelles, certains s'attachant davantage à l'analyse des conflits entre groupes sociaux ou classes sociales, les autres préférant se pencher sur une définition plus précise des conflits inter-personnels, leur qualification, leur genèse et leur histoire. Ils s'opposent, par leur acception du conflit comme un moteur des relations humaines, à un courant fonctionnaliste pour lequel le conflit est un indicateur de mauvais fonctionnement social et doit être éliminé (Merton, Mayo).

Depuis les recherches menées par Sherif (1958) dans le cadre des Robbers Cave Studies, on retrouve dans les travaux relevant des approches de psychologie sociale la même volonté d'aller à l'essence du conflit, avec un focus plus marqué sur l'individu, à travers l'analyse du comportement d'attraction et de répulsion des acteurs (Lewin, 1948) ou l'étude détaillée des variables personnelles et de situation dans le cadre des relations conflictuelles se nouant en face à face ou au sein de groupes (Touzard, 1977).

L'analyse des conflits est loin d'être prédominante dans le domaine de l'Economie Politique, en particulier dans l'approche néo-classique qui fait le choix de la représentation d'un ordre fondé sur les seules relations de marché (Carrier, 1993). On retrouve toutefois l'opposition entre des auteurs qui s'intéressent surtout à la dimension sociale ou institutionnelle des conflits, de Marx à Commons (1934), et d'autres qui se penchent avant tout sur les relations interpersonnelles. Dans le premier cas, ce sont les luttes entre classes sociales, entre groupes ou institutions qui sont mises au centre de l'analyse. Dans le second, ce sont les relations bilatérales, de face à face, qui intéressent des auteurs tels que Schelling (1960) et plus généralement par la suite les chercheurs qui mobiliseront les outils de la théorie des jeux pour faire progresser l'analyse des comportements coopératifs ou de défection.

Enfin l'étude des conflits a également attiré l'attention d'autres disciplines, au premier rang desquelles les spécialistes des guerres et des conflits armés, qui depuis Clausewitz se sont penchés sur cette situation extrême, en mettant l'accent sur les questions de stratégie, mais également d'agressivité des êtres humains et leur nécessaire expression (Bouthoul, 1976). On retrouve cette approche chez les éthologues issus de l'école de Lorenz, en ce qui concerne en particulier l'analyse de l'agressivité et la définition des conflits intra spécifiques.

Une place toute particulière doit toutefois être réservée, dans cet ensemble, à deux courants d'analyse qui, par leur nature instrumentale, se distinguent et transcendent les approches disciplinaires précédemment envisagées :

- la théorie des jeux, dont l'instrumentation est utilisée aussi bien en sociologie, en économie et en psychologie que dans les analyses des conflits armés, se trouve abondamment mobilisée, dans l'analyse d'une forme particulière de conflit qui relève de la relation de face à face entre deux acteurs, en dehors de toute possibilité de confrontation violente ou de débat (Rapoport, 1960). La théorie des jeux cherche à analyser les comportements conflictuels à partir des situations respectives des participants, de leurs buts, de leurs intérêts et de leurs incitations, sans tenir compte de leurs émotions, de leur appartenance sociale ou identitaire. Pour reprendre l'expression de Rapoport, la théorie des jeux « dit comment les gens doivent agir, et pas comment ils agissent » ;

- toute différente est l'approche en termes de résolution des conflits (*conflict resolution*), résolument engagée dans le soutien à l'action et qui a pour objectif d'assister les parties prenantes d'un conflit dans leur négociation, mais avant tout de les aider à explorer les

causes du conflit ainsi que les stratégies de changement dans le système qui a engendré ce dernier (Jeong, 1999). A partir de l'idée qu'un conflit va se reproduire si l'on ne s'attaque pas à ses causes, le travail avec les protagonistes de la relation conflictuelle va porter sur un changement progressif de leurs perceptions et sur une reconnaissance des besoins légitimes de l'autre partie, la possibilité d'une résolution dépendant alors de la constellation des intérêts en jeu, de la possibilités d'options alternatives et de l'engagement des parties dans la recherche d'une solution commune.

Si nous nous rangeons aux côtés des auteurs qui considèrent que « la société est production conflictuelle d'elle-même » (Touraine, 1978, p. 104), notre approche des conflits reste avant tout de nature pragmatique et repose sur des outils de terrain, parmi lesquels l'analyse de la presse quotidienne régionale.

I.2. Aspects méthodologiques

i) Une grille de lecture des conflits

Nous avons fait le choix de nous intéresser à des conflits localisés, nés à propos d'usages concurrents de l'espace et s'exerçant sur un support matériel. L'observation de ces conflits a été systématisée grâce à la construction d'une grille de lecture qui permet d'approfondir la compréhension des processus conflictuels, de les décrire et d'en décortiquer les éléments constitutifs. Cette grille consigne : la matérialité du conflit, qui fournit des éléments essentiels pour appréhender la dynamique des relations dans le temps et l'espace (localisation, nature des espaces, date, durée, déroulement) ; les acteurs des conflits (porteurs d'un usage productif¹ ou non productif² de l'espace, propriétaires ou non, présents de manière ponctuelle ou continue sur l'espace concerné...) ; les motifs du conflit et la manière dont il naît (élément déclencheur effectif ou anticipé, causes matérielles du conflit³) ; les manifestations des conflits, très diverses, qui engagent des niveaux de violence symbolique ou effective variés (type d'engagement, mobilisation et organisation des acteurs) ; enfin, les modes de prévention et de gestion des conflits et leur issue, qui se sont révélés les plus difficiles à renseigner, le premier parce qu'il s'intéresse à un objet très mouvant et protéiforme, le second davantage en raison de la difficulté d'accès à ces données par nos modes de recueil.

ii) La méthode d'analyse de la presse quotidienne régionale et ses limites

Avec 20 millions de lecteurs en France, la presse quotidienne régionale (PQR) atteint le rang de deuxième média le plus diffusé à l'échelle nationale, après la télévision³. Elle constitue donc un outil d'observation particulièrement intéressant, puisque c'est en grande partie par son biais que l'information est mise à disposition de la population, avec en outre la double spécificité d'être le principal média de l'actualité locale et, pour chacun des quotidiens régionaux, de posséder le quasi-monopole sur son territoire de diffusion.

Cette source s'est donc imposée à notre analyse empirique des conflits d'usages. L'idée était bien entendu de réaliser un inventaire des types de conflits et de tensions rencontrés sur nos différents terrains mais également d'accéder à la mémoire de ces événements par l'identification de leurs circonstances, motifs, acteurs, dates et chronologie précises... A cet état des lieux s'ajoutait un questionnement méthodologique, quant au degré de pertinence de la PQR vis à vis de notre problématique : quels types de résultats pouvaient nous permettre d'alimenter la grille de lecture des conflits, en cours d'élaboration ?

¹ Exploitants agricoles et forestiers, artisans et industriels, producteurs de services récréatifs...

² Résidents, chasseurs, pêcheurs, sportifs, randonneurs, touristes, résidents secondaires...

³ Emission d'effets externes négatifs (pollutions, nuisances olfactives, écoulement des eaux), construction, dégradation ou destruction d'un bien, aménagement d'un bien ou d'un espace, problèmes d'accès ou de fréquentation (ouverture d'un site, servitudes d'accès, restriction ou exclusion)...

Pour chaque secteur, nous avons analysé le quotidien régional le plus diffusé : *Le Dauphiné Libéré* en Ardèche et dans le Voironnais, *Le Progrès de l'Ain* autour de Montrevel-en-Bresse, *Paris-Normandie* dans le pays de Caux, *Ouest-France* pour le périurbain nantais et l'estuaire de la Loire. Nous avons consulté toutes les éditions disponibles du 01 juin 2001 au 31 mai 2002. Le recensement des conflits a consisté en un relevé, pour chaque article, de son motif, de la source du conflit, des acteurs concernés, de leurs arguments, de leurs modes d'oppositions, de la localisation géographique du conflit et des modes de résolution éventuels.

Ces traitements n'ont pas de visée quantitative⁴ et ne cherchent pas non plus la représentativité des situations conflictuelles. Ils relatent simplement un type précis d'événements, à savoir ceux relayés par la presse locale et mis à disposition de l'opinion publique. Cette approche qualitative constitue, nos résultats en témoignent, une source riche et très intéressante. Par leur accessibilité, les données qui y figurent sont également un complément efficace à celles recueillies par ailleurs, par voie d'enquête notamment.

La grande majorité des situations de tensions est liée à des débats de société qui relèvent de problématiques nationales : actions anti-OGM, *rave party* sauvages, problèmes de voisinage avec les gens du voyage... Le suivi particulier qu'accorde la PQR à ce type de conflits génériques, même s'il s'alimente des tensions locales, traduit clairement une volonté de se raccrocher à « l'événement national ». Par ailleurs, et hormis le cas particulier du *Paris-Normandie*, les grosses affaires locales, objets d'une forte mobilisation, sont très présentes : problèmes d'infrastructures, questions d'élevages industriels ou encore de gestion des déchets. On voit également très souvent apparaître dans la PQR des micro-conflits ponctuels, peu médiatisés sur la durée (un ou deux articles) et sur lesquels l'information est souvent assez maigre, mais non négligeable pour notre recensement.

Mais si l'information disponible dans la presse est souvent abondante, rien ne peut garantir sa constance ni son exhaustivité. Tous les éléments nécessaires à l'analyse des conflits n'y sont pas non plus renseignés et l'information est relativement inégale d'un journal, d'un article et d'un événement à l'autre, en qualité comme en quantité. Bien que la PQR ne soit pas sensée être une presse d'opinion (SPQR, 1995), certains choix orientent en effet nécessairement un journal – et influencent par la même occasion l'opinion de ses lecteurs.

Deux interrogations, qui concernent respectivement le rôle de filtre que peut jouer la presse dans la diffusion de l'information et le biais qu'elle peut introduire dans le rendu « objectif » du conflit lui-même, sont ainsi souvent revenues au cours de ce recensement. Dans le premier cas, la comparaison de deux journaux comme *Le Paris-Normandie* et *Ouest-France* est édifiante. L'analyse de *Paris-Normandie* pose de réelles questions sur les limites de notre méthodologie, en particulier sur la fiabilité de la source PQR. En dépit du grand nombre de communes de la zone étudiée, la lecture de ce quotidien n'a permis le recensement que d'un très petit nombre de conflits⁵. La partialité et l'euphémisation apparentes du journal nous interrogent sur la question du devoir d'information de la PQR, de ses marges manœuvre et de sa compétence, faiblesses soulignées par le journaliste Jean-Pierre Tailleux (Tailleux, 2003). A moins qu'elles ne répondent à une attitude régionale spécifique face aux conflits ? A l'extrême inverse du précédent, le journal *Ouest-France* constitue une source d'information fort abondante. Nous y avons collecté le plus grand nombre de conflits, mais également le plus grand nombre d'articles par conflits. L'information y est précise, les arguments bien relayés, et la multiplicité des points de vue présentés tend vers l'impartialité. Une spécificité de ce quotidien est l'importance de la rubrique « courrier des lecteurs », qui joue régulièrement le rôle de tribune libre où des citoyens expriment leur opinion et argumentent sur l'un ou l'autre conflit.

En second lieu, certaines inexactitudes de contenu posent un problème d'analyse⁶ : qu'elles relèvent de l'interprétation, du parti pris ou d'un manque d'information, elles ne sont pas toujours identifiables et leur multiplication peut sensiblement affecter les résultats obtenus. En outre, et au regard des informations obtenues grâce aux enquêtes, il apparaît que certains types de conflits ou de tensions n'émergent pas du tout dans la presse⁷.

Les limites de la presse apparaissent également dans l'inégalité du traitement réservé d'un quotidien à l'autre à des affaires pourtant similaires. Certains types d'événements, qui ressortent fortement dans l'un des journaux, peuvent au contraire relever de l'anecdote dans un autre ou ne pas même mériter une ligne dans un troisième. C'est le cas des nombreux conflits locaux générés par des réglementations ou par des événements nationaux ou européens : Natura 2000, protection des cormorans, destruction de champs OGM...⁸ Deux facteurs peuvent expliquer cette distance : le premier tient à la manière dont les groupes d'usagers locaux réagissent, s'affrontent ou non ou font appel à des supports ou des relais extérieurs, le second repose sur le traitement de l'information par la presse. De là à dire qu'elle joue un rôle dans l'émergence ou l'entretien des conflits ?...

II. Les résultats

II.1 Présentation des zones d'étude

Notre étude des conflits d'usages dans les espaces ruraux et périurbains a pour l'instant été menée sur des terrains répartis dans sept départements français. Ces secteurs sont de tailles variées, leurs contours étant ceux de structures intercommunales préexistantes. Ils ont été choisis pour la diversité et la représentativité de leurs caractéristiques géographiques et économiques, de manière à fournir une grande variété de types de territoires et de modes d'usages au sein de notre corpus.

Trois d'entre eux sont situés dans la région Rhône-Alpes, dans des départements à tradition rurale et agricole comportant des zones de montagne, mais également situés à proximité de métropoles régionales importantes, qui impliquent des usages résidentiels et récréatifs des espaces. Le Pays voironnais, situé à la périphérie de Grenoble, est un espace rural montagnard de moyenne altitude, soumis à de fortes influences périurbaines. Le district de Montrevel-en-Bresse est également une zone périurbaine dans un département très rural et agricole, comportant de nombreux types d'usages concurrents du sol. Le récent PNR des Monts de l'Ardèche, espace de montagne de type plus méridional, très rural, qui connaît de très faibles densités de population, est un espace naturel reconnu, soumis à un tourisme saisonnier important. Deux autres secteurs sont situés en Pays de Loire – communautés de communes de Loire-Atlantique, et en Haute-Normandie – syndicats de bassins versant du Pays de Caux. Ils se caractérisent par leur proximité avec le littoral et leur localisation à l'embouchure de deux grands fleuves, la Loire et la Seine. Tous deux conjuguent d'importantes activités industrialo portuaires et la présence de zones d'estuaires à fort intérêt écologique. Les activités agricoles y ont un poids économique important, en particulier dans le Pays de Caux qui connaît par ailleurs de graves occurrences d'inondations conjuguées à d'importants phénomènes d'érosion des sols. Les deux dernières zones sont situées en Haute-Corse et en Ile-de-France, mais leur analyse est encore en cours et les résultats n'ont pas été pris en compte ici.

II.2 Résultats par zones d'étude

II.1. Analyse par zones d'étude

La présentation des principaux résultats, qui suit, commence par une courte présentation des conflits par secteur d'étude, mettant en évidence leurs spécificités locales.

Nous présentons dans un second temps les caractéristiques communes majeures révélées par l'analyse de la presse.

i) Le canton de Montrevel

Le Progrès de l'Ain nous a permis de collecter une quantité relativement satisfaisante d'informations sur différents conflits, leur historique et leur évolution. La préservation de la qualité de la ressource en eau apparaît comme le principal enjeu local, centré de manière emblématique autour de la rivière Reyssouze. Trois conflits très virulents opposent des activités productives (industrielle, agricole) à des riverains (résidents, propriétaires) et des usagers récréatifs (pêcheurs) dont la particularité est de défendre non seulement leur loisir mais également d'être investis d'une mission de protection des milieux aquatiques. L'un est lié à une grave pollution due au déversement dans ladite rivière de déchets par une usine d'équarrissage, les autres sont dus à des projets d'extension d'élevages industriels également associés à un risque de pollution des eaux. Plusieurs autres petites pollutions ponctuelles ne semblent pas donner lieu à des situations d'affrontement mais trouvent pourtant une issue judiciaire. Si ces conflits répétés témoignent d'une forte préoccupation collective autour de la qualité de l'eau et surtout de la vigilance qui s'est construite localement à ce sujet (cf. ci-dessous), l'ampleur de la mobilisation et son relais par la presse semblent traduire le déplacement du conflit matériel local vers un degré symbolique « supérieur » où la Reyssouze accède au rang de patrimoine, d'emblème local de la défense d'un cadre de vie préservé.

Le deuxième objet de conflit sur ce secteur est la question de la gestion des déchets, qui concerne l'épandage des boues de stations d'épuration et le projet de construction d'un incinérateur. Bien que l'argument « pas chez nous » ne soit jamais retranscrit tel quel dans la presse, on peut se demander si, au-delà de la recherche de solutions alternatives, la réaction des opposants, notamment lorsqu'ils dénoncent clairement l'emplacement projeté de l'incinérateur, ne répond pas en réalité au phénomène 'Nimby'⁹.

Une forte capacité de mobilisation locale et de mutualisation des efforts caractérise cette zone bressane. Comme nous l'avons évoqué, l'intervention du groupement des riverains dans plusieurs conflits locaux donne l'impression d'un climat général de vigilance. Le conflit avec l'usine d'équarrissage propose ainsi un cas intéressant, où des opposants aux intérêts par ailleurs divergents se mobilisent ensemble contre un adversaire commun¹⁰. Les opposants interviennent également, ou cherchent à intervenir très activement dans la phase de résolution des conflits, qu'ils en appellent à une résolution amiable ou judiciaire ou qu'ils demandent à participer aux commissions ou autres structures de prise de décision. Dans tous les cas sont avancées des propositions constructives.

Enfin, les pouvoirs publics ont mauvaise presse, souvent accusés de ne pas ou de mal tenir leur rôle de contrôle – dans le cas des épandages, de la mesure de la teneur en métaux lourds des boues d'épuration – ou de ne pas savoir faire appliquer la loi, notamment en matière de police de l'eau ou de mise aux normes de l'usine d'équarrissage.

ii) Le Voironnais

La majorité des conflits recensés dans *Le Dauphiné libéré*, éditions de Voiron, ne fait l'objet que d'un ou deux articles et les informations récoltées sont maigres. Il ressort toutefois très clairement un fort enjeu autour de la propriété foncière, les conflits reposant majoritairement sur des questions d'aménagement ou de dévalorisation de biens fonciers : construction de rocades, épandage de boues de papeterie, projets Natura 2000. Seul le conflit de la décharge d'Izeaux semble lié à une volonté de protection aquatique de la nappe phréatique, bien que l'on soit en mesure de se demander si cette farouche mobilisation contre l'emplacement du centre d'enfouissement n'est pas d'abord motivée par un phénomène 'Nimby', comme dans le cas de l'incinérateur de Bourg. La question de la gestion des déchets

domestiques et industriels est aussi de nouveau présente : opposition à la décharge d'Izeaux, question du devenir des boues d'épuration domestique ou industrielle – de papeterie – et de leur dangerosité. Parmi les usages concurrentiels, on perçoit une pression assez forte de structures d'aménagement de type urbain (des rocadés) sur l'activité agricole. Le conflit né autour du projet de remembrement à Voiron est en particulier emblématique des fortes pressions foncières qui s'exercent sur les terres agricoles situées à proximité de l'agglomération, dans une zone potentielle d'extension de l'habitat.

On retrouve ici, comme en Bresse, une mobilisation locale et fortement organisée en comités ou associations, en particulier pour la défense de la propriété foncière. En outre, les articles, qui font souvent référence au 'Voironnais', présentent l'image d'une entité territoriale cohérente.

Les manifestations publiques et actions médiatiques sont largement utilisées par les opposants, en particulier dans le cas du centre d'enfouissement d'Izeaux, que ses opposants attaquent simultanément sur plusieurs fronts (emplacement de la décharge, nature des déchets et ruissellement des lixiviations), en démultipliant les modes d'action : manifestation, blocage du site et campement, blocage du TGV, arrêté communal, plainte devant la justice,... Les modes de résolutions des conflits sont assez variables.

Si quelques rares actions en justice sont menées contre des pollutions, la concertation et la communication semblent aussi avoir leur place, en particulier dans les cas des projets Natura 2000, de l'épandage des boues de papeterie, ou encore de celui de la prolifération des sangliers.

iii) Le PNR des Monts d'Ardèche

Comme pour le Voironnais, plusieurs conflits relevés dans *Le Dauphiné* ardéchois ne font l'objet que d'un très faible écho et d'informations lacunaires. Dans un certain nombre de cas, les occurrences des conflits dans le journal ou les informations contenues dans les articles sont assez éloignées de la réalité desdits conflits, comme l'ont montré nos entretiens de terrain. C'est en particulier le cas des problèmes d'usage du milieu rivulaire par des activités productives, de loisir ou de protection, mais aussi des tensions à propos de l'aménagement du Mont Gerbier (cf. ci-dessous). D'une manière générale, les enjeux de tourisme, pourtant très importants sur le département, n'émergent pas dans notre sélection¹¹. En outre, la lecture des articles donne le sentiment que de nombreux conflits sont le fait de problématiques départementales et qu'ils concernent l'ensemble du territoire ardéchois. Cette impression peut provenir du fait que les acteurs qui se mobilisent sont essentiellement des groupements départementaux : fédérations d'associations, syndicats, chambres consulaires, instances politiques...

Cette caractéristique semble par ailleurs souligner - ou expliquer - une faible capacité de mobilisation locale ou en tout cas de collectivisation des efforts individuels en dehors des organismes de représentation départementaux constitués et reconnus dans leur action : on ne voit pas émerger par exemple d'association locale de riverains. Ceci n'ôte rien à la virulence des oppositions, qui semblent prendre en Ardèche des colorations très passionnelles, à l'image des conflits liés aux activités de chasse. Le principal conflit d'usage est lié à la prolifération des sangliers, qui provoquent de nombreux dégâts tant sur les parcelles agricoles que chez les particuliers ou sur les terrains communaux. Derrière les attitudes provocatrices d'une minorité, la posture des chasseurs ardéchois, pointés comme les responsables de cette situation incontrôlable, se réfère beaucoup à des questions culturelles de 'mentalités' ou de 'tradition' qui demanderaient à être étayées plus solidement. Le conflit qui les oppose depuis des années aux écologistes à propos de la chasse aux oiseaux migrateurs au dessus du célèbre col de l'Escrinet est également emblématique de cette virulence et du poids de la chasse et des chasseurs dans la société ardéchoise.

Les biens concernés par les conflits sont autant l'eau que le foncier. L'eau, et en particulier celle des rivières, prend en Ardèche une dimension protéiforme, probablement commune à de nombreuses zones de montagnes méridionales sèches. En effet, elle est à la fois considérée comme un bien économique, que se partagent industrie, tourisme d'eau - fort développé dans le département - et producteurs d'énergie (microcentrales hydroélectriques)¹², comme un patrimoine naturel activement défendu par la fédération de pêche ardéchoise, et enfin comme un important facteur de risque dans cette zone très exposée au phénomène des orages cévenols. Cette multiplicité d'enjeux concurrentiels en fait une importante source potentielle de conflits.

Le cas des conflits liés aux projets de parcs éoliens est révélateur d'un territoire ardéchois en devenir, qui doit faire des choix pour son développement. Certains y voient une manne financière facilement acquise, tandis que d'autres anticipent une dégradation des paysages, qui constituent leur cadre de vie et attirent de nombreux touristes. Le débat et les oppositions conflictuelles portent alors bien sur des choix en matière d'aménagement, davantage semble-t-il que sur des usages préexistants. L'aménagement du Mont-Gerbier par le Conseil Général dans un objectif de protection et de valorisation patrimoniale est également révélateur de ces choix globaux, dans une volonté de mettre en valeur le territoire départemental tout autant que de maîtriser l'évolution de la pression touristique.

L'abondance de rave-party dans le département explique peut-être la forte médiatisation de ces événements. La complexité et la confusion des arguments, des enjeux et des nuisances invoqués en font un cas difficile à traiter, dans lequel des valeurs plus globales viennent faire écho à des oppositions locales entre usagers.

Enfin, certains conflits sont ici liés à un non-usage, comme dans le cas des dégravolements des lits de rivière ou de la prolifération des sangliers, où il s'agit en partie du résultat d'un manquement des chasseurs à leur devoir de régulation de la faune sauvage.

Les modes de résolutions des conflits sont assez peu développés par la presse. En l'état actuel, tout ce qui concerne la chasse semble sans issue, les procédures judiciaires se répondant. La justice est d'une manière générale souvent sollicitée : la concertation ne semble pas la voie privilégiée dans cet échantillon ardéchois.

iv) L'estuaire de la Seine

En dépit du grand nombre de communes de la zone étudiée, la lecture du *Paris-Normandie* n'a permis le recensement que d'un très petit nombre de conflits, dont le principal concerne la réaction des chasseurs de l'estuaire à la réduction de leur espace de chasse suite au doublement de la surface de la réserve naturelle (zones humides de l'estuaire) venant compenser l'extension du port autonome du Havre. Ce conflit virulent, qui donne lieu à des manifestations violentes, est très intéressant en ce qu'il fait intervenir plusieurs usages et surtout parce que ce sont les effets indirects, en domino, qui créent la tension. Mais de grosses lacunes apparaissent dans l'information, en particulier dans l'exposé des arguments des chasseurs, et l'événement se noie sur fond de conflit national entre chasseurs et Etat sur la réglementation de la chasse. Inversement au cas de la Brière, dont nous parlerons plus loin, la dimension patrimoniale et traditionnelle du marais et de la chasse au gibier d'eau n'apparaît que très peu dans les rendus de la PQR, même si la prégnance de l'identité industrialoportuaire transparaît tout de même dans ce que la presse relate du discours de ces « chasseurs-ouvriers ».

Les principales autres oppositions ont lieu à propos de l'aménagement d'infrastructures de transport et de la négociation autour de leurs tracés. Enfin, de maigres articles informent de quelques cas de pollutions industrielles ayant donné lieu à des poursuites judiciaires.

L'analyse de *Paris-Normandie* pose de réelles questions sur les limites de notre méthodologie, en particulier sur la fiabilité de la source PQR. Sa lecture laisse transparaître deux thématiques essentielles dans le département, l'activité industrielle et ses risques d'une part et la difficulté de la gestion de l'eau face aux inondations et à l'érosion des sols d'autre part. Toutefois, si plusieurs dizaines d'articles sont consacrés à chacun de ces sujets sur une année, jamais l'information n'est présentée sous l'angle conflictuel. Dans le cas de l'extension de Port 2000, la presse va même jusqu'à féliciter une concertation réussie entre les multiples usagers, ce que dénie nos entretiens. La très problématique et très conflictuelle question de la gestion de l'eau n'est dans la presse objet d'aucun conflit avéré... On peut penser que dans cette situation très grave la presse se fasse un devoir de contourner la polémique pour jouer au contraire un rôle régulateur, mais cette posture est représentative de l'ensemble des situations conflictuelles sous-jacentes aux articles du *Paris-Normandie*. La partialité et l'euphémisation apparentes du journal nous interrogent sur la question du devoir d'information de la presse, de ses marges manœuvre et de sa compétence. Ou bien peut-être répondent-elles à une attitude locale spécifique face à la question des conflits ?

v) *L'estuaire de la Loire*

A l'inverse du précédent, le journal *Ouest-France* constitue une source d'information extrêmement abondante. Nous y avons collecté le plus grand nombre de conflits, mais également le plus grand nombre d'articles par conflits. L'information y est précise, les arguments bien relayés, et la multiplicité des points de vue présentés tend vers l'impartialité. Une spécificité de ce quotidien est l'importance de la rubrique « courrier des lecteurs », qui joue régulièrement le rôle de tribune libre où des citoyens expriment leur opinion et argumentent sur l'un ou l'autre conflit.

Dans tous les cas, les conflits recensés donnent lieu à une forte collectivisation des actions, les mobilisations sont à chaque fois l'objet d'associations, parfois créées pour l'occasion. Réciproquement aux remarques qui précèdent, la médiatisation est l'un des moyens les plus volontiers saisis comme mode de protestation ou de manifestation.

Cette zone comporte un espace un peu particulier, celui des marais de Brière, qui est l'objet d'une conflictualité exceptionnellement exacerbée pouvant, semble-t-il, s'expliquer par un statut de propriété indivisible, qui donne lieu à une gestion collective et bénéficie de réglementations spéciales, soustraites à certaines lois nationales. Cet état de fait donne lieu à un sentiment extrêmement fort de légitimité et même de souveraineté de la part de certains habitants, dont la réactivité face au changement est particulièrement sensible. Les conflits y sont principalement liés à la gestion piscicole et cynégétique des marais, mais également au projet d'une ligne à très haute tension, ou à l'extraction des dépôts vaseux. Certaines manifestations de ces conflits sont d'une violence extrême : incendies, menaces de mort, abattage massif d'oiseaux protégés,...

Ailleurs, les conflits sont moins violents, mais leur fort relais par la presse donne un sentiment d'intense activité. Plusieurs sont liés à l'activité agricole, comme celui du lac de Grand-Lieu, classé en réserve naturelle, où des exploitants riverains s'opposent à la régulation des niveaux d'eau, ou comme la forte opposition à l'extension d'élevages porcins industriels, qui dénonce, outre la dégradation de la qualité des eaux, le risque de glisser vers « le modèle breton ». D'une manière générale, les exploitants agricoles sont davantage qu'ailleurs posés en victimes, comme dans ces articles concernant la pression foncière que subissent les terres agricoles face à l'extension de l'habitat et des autres activités, ou encore face au vain refus de voir s'étendre le périmètre d'épandage agricole des boues d'épuration de l'agglomération nantaise.

Des conflits générés par l'activité industrialo-portuaire sont également relatés par la presse. L'extension du port autonome de Saint-Nazaire fait en particulier l'objet de points de

vue très contradictoires. Si de nombreux opposants émettent des réserves de nature environnementale ou économique contre ce projet, ce conflit illustre pourtant parfaitement l'importance « patrimoniale » de l'activité industrielle et la dimension très solidaire des mobilisations dans ce secteur : lors de l'enquête publique pour la validation des périmètres Natura 2000 de l'estuaire, de nombreux conseils municipaux répondent en effet à l'appel des maires du Pays de Retz et refusent les périmètres Natura 2000 proposés en guise de soutien au projet de développement portuaire – y compris là où les communes ne sont pas du tout concernées par le projet d'extension du port autonome. Divers autres conflits de voisinage et d'aménagement ont également été répertoriés dans l'analyse de la PQR¹³.

II.3 Quelques permanences

Excepté pour la zone de Montrevel, dont il faut rappeler la petite taille, la lecture de la presse fait bel et bien apparaître des profils en lien avec les spécificités régionales que nous avons identifiées, même lorsque nous ne pouvons y débusquer de conflit, comme dans le cas particulier du Pays de Caux (cf. précédemment). La diversité des éléments rencontrés peut nous permettre, au-delà de ces spécificités géographiques, de mettre le doigt de manière transversale sur de grandes lignes communes aux conflits de l'ensemble de notre corpus.

Les analyses de la PQR réalisées sur nos cinq départements tests permettent de recomposer neuf types d'usages principaux des espaces ruraux et périurbains, caractéristiques des relations conflictuelles qui s'y déroulent et liés à autant de types d'activités : activité agricole, activité industrielle, production d'énergie, construction d'infrastructures, gestion des déchets et épuration, protection et réservation de la "nature"¹⁴, production de services, activité récréative et activité résidentielle. Trois principaux types d'usages sont concernés par les conflits que nous avons recensés. Il s'agit d'abord de l'usage industriel, souvent montré du doigt pour les externalités négatives qu'il provoque (pollutions, nuisances olfactives, nuisances sonores), ou dénoncé de manière préventive en raison des risques encourus par les populations riveraines. Les deux autres usages, résidentiel et de protection et de gestion de la nature, s'y opposent souvent, de manière assez prévisible. Les uns défendent leur cadre de vie, les autres le patrimoine naturel et la qualité des milieux (eau, air, sols). Mais il n'est pas rare de les voir également s'opposer à des innovations issues des politiques d'Etat (gestion des déchets, production ou transport d'énergie, infrastructures de transport). L'usage de protection de l'environnement est ainsi lui-même souvent mis en cause et dénoncé dans le cas de procédures publiques de protection ou de préservation, la plupart du temps parce que les propriétaires ou les usagers craignent une limitation de leurs droits.

Ces événements génériques prennent parfois une dimension plus régionale¹⁵, mais l'analyse de la presse montre que les types de conflits recensés sont assez peu spécifiques à un territoire donné. Les enjeux locaux donnent une coloration particulière, mais les thématiques rencontrées sont peu variées : déchets, incinération, épandage agricole, pollutions aquatiques industrielles, aménagements fonciers, construction d'infrastructures de transport... Si l'on retrouve les mêmes objets de conflit sur nos différents territoires, ce qui se construit autour d'eux, ce qui les enveloppe, est en revanche très variable : les acteurs, leurs comportements, leur mobilisation, les discours qui s'opposent, la proposition ou non de solutions... sont le corps du conflit. Il est alors frappant de constater à quel point les oppositions développent des réactions totalement différentes, anecdotiques chez les uns, explosives chez les autres...

Ainsi l'histoire des conflits ne peut-elle être réduite au déroulement linéaire d'événements ou à l'opposition d'usages ; elle est également faite des stratégies et des comportements des acteurs, de leurs perceptions collectives et identitaires, qui constituent une entrée pertinente pour l'analyse fine des processus conflictuels..

Les éléments déclencheurs sont assez peu renseignés par la presse. De nombreux conflits naissent en situation « d'anticipation », souvent dès l'annonce de la mise en place d'une procédure officielle d'enquête d'utilité publique, de la construction d'un ouvrage ou d'un bâtiment ou de l'installation d'une nouvelle activité... Le manque d'information et de communication, parfois invoqué lors des procédures de consultation publique, apparaît comme un élément décisif du processus conflictuel. D'une manière générale, l'annonce d'un projet est initiatrice d'opposition dans un tiers des cas, dans lesquels ce n'est donc pas l'usage mais plutôt l'intention d'usage qui déclenche le conflit. Plus nombreuses sont les situations où un usage effectif est perçu comme une nuisance, l'émission d'une pollution étant alors le facteur le plus fréquent de déclenchement d'un conflit. On peut relever ici plusieurs situations conflictuelles liées à un « ras le bol », au dépassement d'un seuil de tolérance face à une nuisance restée jusqu'à lors acceptable. Au regard de certaines des situations identifiées dans la presse, on peut émettre l'hypothèse que l'antériorité d'une nuisance, c'est à dire son occurrence par le passé et sa réitération présente sur le même lieu, constitue un facteur facilitant du déclenchement d'une situation conflictuelle, soit parce que le seuil de tolérance des opposants à un usage ou à une nuisance est plus vite atteint, soit parce qu'il y a déjà eu mobilisation et que forts de leur expérience, les acteurs ont une capacité de réaction et d'organisation supérieure (ou les deux)¹⁶. On retrouve ainsi l'idée selon laquelle les conflits ont une histoire, souvent longue, faite de pics conflictuels et de moments d'apaisement, notre travail ne permettant que d'en saisir une phase d'aggravation.

Dans de nombreux cas, l'argumentaire des protagonistes du conflit est sujet à questionnement : les causes invoquées n'en masquent-elles pas d'autres, qui peuvent relever du non-dit ou du tabou, ou sont simplement cachées par stratégie, de manière à utiliser les armes les plus efficaces dans la bataille ? Ainsi, il semble bien que les propriétaires, par exemple, défendent un bien foncier et sa valeur économique plus que la seule qualité des sols face à la question de l'épandage de boues d'épuration. Par ailleurs, le cœur du conflit repose parfois moins sur un usage contrarié que sur des enjeux globaux, comme la gestion des déchets ou les risques industriels ou naturels. L'exemple des élevages industriels entre dans cette catégorie. Si, à Montrevel, les opposants à l'extension d'exploitations hors sol mobilisent avant tout l'argument de la protection de l'eau, ceux de Loire-Atlantique brandissent le risque de glisser vers « le modèle breton » de développement d'élevages porcins industriels. Le conflit dépasse ici le cadre local pour s'inscrire dans un débat économique et environnemental d'échelle nationale, voire internationale.

Il nous semble ainsi pouvoir identifier plusieurs niveaux de motivation susceptibles d'alimenter les conflits : un niveau matériel, qui serait l'objet avéré du conflit (mécontentement contre la dégradation d'un bien, opposition à la construction d'un autre,...) et se pose souvent de manière préventive, avant même l'apparition du bien ; un niveau oratoire, sur lequel reposerait l'argumentation du conflit (dénonciation d'une externalité négative, d'un manque de communication) ; et enfin un niveau symbolique, qui serait celui du cadre 'partisan' dans lequel s'inscrit le conflit et dans lequel le rôle de la presse serait essentiel en tant que porte parole de valeurs tout à fait subjectives mais publicisées..

Le passage des tensions aux conflits, délicat à analyser, est souvent le moment le plus propice pour observer la mobilisation d'outils visant à tempérer les positions antagonistes. Les modes de prévention, de gestion et de résolution sont innombrables, des arrangements entre acteurs aux affrontements entre individus, du recours à des actes techniques à la saisie d'outils réglementaires ou judiciaires, en passant par les procédures de négociation, de concertation ou de médiation. Ils sont par ailleurs peu médiatisés – relativement au nombre d'événements

recensés – et leur recherche nous confronte de nouveau à l'une des limites de l'exploitation de la source PQR.

Cette difficulté à saisir l'information nous ramène à l'une des caractéristiques morphologiques des conflits qui, comme nous l'avions présupposé dans notre grille de lecture, ne sont pas des événements linéaires, mais au contraire présentent une histoire complexe et contrariée. Elle montre par ailleurs, une fois de plus à quel point les conflits s'aiguisent ou rebondissent suite à des innovations de nature sociale ou matérielle, qui secrètent leurs propres oppositions dans leur processus de mise en route. Le conflit est bien le fils de la nouveauté...

III. La dynamique des conflits face à l'écologisation du rural : une mobilisation signifiante de la notion de patrimoine

La fréquence des conflits liés à des usages de protection de la nature ou du cadre de vie laisse penser que le processus d'écologisation, compris comme l'introduction - ou l'émergence ? - et l'affirmation de l'écologie, de sa science et de ses valeurs, pourrait être l'un des éléments clés des dynamiques de changement du rural. Toutefois, loin de permettre un raisonnement en termes d'écologisation de l'agriculture, les conflits identifiés dans la presse nous invitent à ne pas focaliser sur l'activité agricole tant celle-ci s'y révèle marginale, mais à considérer le monde rural dans son ensemble, pour envisager la dynamique des forces qui s'y opposent. L'observation des conflits liés à une éventuelle tendance à l'écologisation de l'agriculture et/ou du rural révèle alors une division en deux grandes catégories. La première, la plus liée aux activités agricoles, pourrait s'articuler sur une interprétation relativement caricaturale des "relations ville-campagne". La seconde, qui regroupe ce que nous avons appelé des conflits "patrimoniaux", nous permet une approche plus complexe et enrichissante des situations rencontrées.

III.1. De la relative absence des activités agricoles à la mise en évidence d'une difficile relation « villes-campagnes »

L'analyse de la PQR révèle dans l'ensemble peu de conflits mettant directement en cause l'usage agricole de l'espace, à l'exception de conflits relativement peu médiatisés, liés à l'implantation ou à l'extension d'exploitations d'élevage hors sol (porcheries, élevage de volailles). Par ailleurs, une information tout à fait épisodique, diffuse et générale, qui ne fait pas état de conflits localisés, décrit l'augmentation incessante de la pollution des nappes, rivières et plans d'eau par les engrais et pesticides d'origine agricole, l'effet fatal de certaines molécules sur les abeilles, la disparition des haies et l'augmentation de l'érosion et du ruissellement...

On parle davantage dans la presse de problèmes rencontrés par l'agriculture, surtout là où les acteurs agricoles empruntent la voie de la communication : réunions d'informations, forum, portes ouvertes, visites... autant d'initiatives qui ne font pas directement référence à l'existence de conflits mais dont on peut penser qu'elles ont pour objectif au moins de prévenir, sinon d'aller à l'encontre de ces « autres » usagers de l'espace rural. Dans une stigmatisation du cliché « ville contre campagne », des oppositions plus explicites sont formulées par la presse quotidienne régionale : à titre d'exemple, si le principe de précaution est invoqué pour refuser l'épandage agricole des boues de station d'épuration de l'agglomération nantaise, le journal *Ouest-France* relate que les ruraux "ne veulent pas des déchets de la ville". Ailleurs, on réprovoque le mitage urbain qui grignote la campagne: "Nous n'aurons bientôt plus de terres" titre encore *Ouest-France*.

En somme, la presse évoque peu les problèmes liés à l'activité agricole – et a fortiori encore moins son écologisation, et les agriculteurs y apparaissent le plus souvent comme des acteurs du local assaillis par des contraintes économiques et une pression foncière leur interdisant toute marge de manœuvre. Au contraire, les oppositions à l'installation ou au développement d'élevages industriels sont présentées comme la réaction de "citadins" porteurs d'une vision écologisée de l'agriculture qui ne correspondrait guère aux réalités de la production moderne. Pourtant, cette posture manichéenne et parfois caricaturale ne doit pas masquer une réalité plus complexe, qui s'exprime en particulier dans les conflits patrimoniaux.

III. 2. Les conflits patrimoniaux

L'observation fait émerger un corpus très homogène, constitué de conflits qui opposent dans presque tous les cas des personnes revendiquant leur propriété et/ou leurs traditions – chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, propriétaires fonciers – à des associations de défense de l'environnement parfois relayées par des membres du parti Verts, et par l'Etat¹⁷. On passe alors de la relation assez molle « ville-campagne », décrite ci-dessus, à une opposition très virulente, qui pourrait être schématisée par un affrontement « conservateurs-écologistes » certainement réducteur. Nous reviendrons sur ce point, mais observons d'abord nos données.

Le corpus « conservateurs-écologistes » est construit sur la constatation de l'homogénéité d'un certain nombre d'événements conflictuels, qui présentent de nombreuses caractéristiques communes. Tout d'abord, ces conflits sont de loin les plus médiatisés. Faisant l'objet d'un volume d'article supérieur à la moyenne, ils donnent également lieu, le plus souvent, à une information plus complète, plus détaillée et parfois plus technique que les autres types de conflits. Dans la plupart de cas¹⁸, le journal se fait la tribune des diverses opinions qui s'opposent autour des enjeux ainsi posés ; l'information est alors assez complète et relativement impartiale. Dans *Ouest-France*, la rubrique du « Courrier des lecteurs » devient elle-même l'endroit d'un forum où s'affrontent les points de vue du lectorat.

La défense des « conservateurs » se fonde sur deux types d'arguments, omniprésents dans la PQR :

- le premier concerne la propriété, souvent juridique mais parfois symbolique, du support du conflit. La dimension territoriale - voire collective dans le cas particulier de la Brière - de la revendication est extrêmement forte et repose sur un sentiment d'appartenance, d'ancrage dans le territoire. Le lien au lieu est mis en avant pour exciper de la légitimité d'une position, ce sentiment pouvant conduire à des prises de position allant jusqu'à l'exclusion d'autrui dudit territoire : c'est le cas en Brière lorsque des chasseurs expulsent par menaces et intimidations des membres de la ligue de protection des oiseaux (LPO) et les déclarent publiquement « interdits de séjour » sur les marais ;

- le second type d'argument mobilisé face aux « écologistes » et à l'Etat est de nature identitaire et découle de la revendication de l'histoire, du passé, de l'héritage ancestral. Le savoir-faire traditionnel, les pratiques inspirées par le bon sens et transmises de génération en génération, s'opposent explicitement à des arguments scientifiques jugés invalides et à des bureaucrates et/ou technocrates considérés comme incompetents. Cette situation se retrouve lorsque des chasseurs contestent les dates d'ouverture ou de fermeture de la chasse, tout autant que dans le cas - face aux forts épisodes de crues cévenoles - du mode d'entretien de rivières en Ardèche, contesté par des acteurs locaux « qui connaissent, depuis toujours, leur rivière mieux que quiconque ».

On retrouve ici une revendication de l'appartenance au territoire, à ses racines, dans les deux sens d'ancrage géographique et de référent identitaire. Cette mobilisation n'est pas

sans évoquer la recherche de légitimité rencontrée dans l'élaboration des produits d'origine ou de terroir, pour laquelle on rencontre à la fois la dimension de lien à un lieu précis et de références à des pratiques ou des transmissions ancestrales.

Du point de vue des « écolos » l'argument principal est beaucoup plus pragmatique et se base sur l'unique principe selon lequel la loi doit être respectée. On conçoit sans peine que les discours sont alors beaucoup plus rarement teintés de la dimension affective observée chez les « conservateurs ». C'est en s'appuyant sur un texte légal qu'ils vont éventuellement évoquer l'incompétence et l'irresponsabilité des leurs opposants, en prenant évidemment appui sur la matérialité des événements locaux mais également sur des arguments de nature plus générale, comme le patrimoine commun, la défense et la protection des biens publics.

En dépit de ces divergences de position, les conflits « conservateurs-écolos » ont la particularité d'être les plus judiciairisés, quelles que soient les parties en question. La loi est utilisée comme un outil d'attaque ou de défense, ce que l'on observe peu dans les autres types d'oppositions. Les recours devant les tribunaux administratifs sont les plus fréquents, mais il n'est pas rare de les voir s'accompagner de recours devant le conseil d'Etat et même devant la cour européenne de justice. Cette particularité est liée à une autre caractéristique du déroulement de ces événements : ils sont le fait d'acteurs très organisés localement et fortement relayés au niveau national, voire international. Ainsi, les engagements dans des relations de nature conflictuelle reposent toujours sur les efforts d'un collectif : association de protection de la nature, association de riverains ou de propriétaires, commission syndicale, associations ou fédérations de chasseurs ou de pêcheurs¹⁹... Plus encore, elles s'appuient sur des relais nationaux ou internationaux, ce recours s'accompagnant d'une politisation des revendications et des mouvements, soutenus par des élus ou des partis plus influents (CPNT²⁰, Verts ou autres partis...), qui s'en saisissent comme étendards emblématiques de leurs positions concernant des questions d'ordre général. Cette évolution est caractéristique du changement d'échelle qui se produit souvent dans ce type de conflits : au face à face entre voisins, ou groupes de voisins, porteurs d'intérêts divergents, vient se substituer une opposition de nature plus globale entre des groupes de pression, qui relève à la fois de l'activité de lobbying et de la mise en avant de lignes de fracture irréductibles sur de grands problèmes de société. Le conflit local devient alors simplement l'expression de cet affrontement qui se déroule à un niveau plus global, et reçoit l'appui de forces autrement plus nombreuses et organisées dans la lutte menée à des échelles supérieures de la société.

Un conflit patrimonial faisant intervenir des agriculteurs organisés : le cas du lac de Grand-Lieu

Parmi les conflits liés à un enjeu de protection ou de préservation de la nature, une place particulière doit être accordée aux oppositions qui se font jour autour du lac de Grand-Lieu. Parce qu'elle est la seule de notre corpus de conflits patrimoniaux à faire intervenir des exploitants agricoles, cette illustration pose question quant à la place des agriculteurs dans les conflits de l'espace rural, mais elle constitue surtout un révélateur du rôle et de la position de la presse face à ces derniers.

Situé au sud de la Loire-Atlantique, le lac de Grand-Lieu est le lieu d'usages traditionnels de pêche, de chasse et d'agriculture de marais. C'est aussi un site écologique tout à fait exceptionnel, soumis à des variations de niveaux d'eau depuis des temps très anciens,

contrôlées par l'homme depuis seulement 1960. Classé en réserve naturelle depuis 1980, il est la propriété de l'Etat et de la fédération départementale de chasse. Des crises de botulisme mais surtout une forte eutrophisation du lac, liée au ruissellement d'apports agricoles en amont, donnent lieu en 1996 à la promulgation d'un arrêté ministériel, qui préconise un rehaussement des niveaux d'eau. Les forts épisodes pluvieux des trois dernières années, conjugués à ces niveaux élevés - et légaux - du lac provoquent l'inondation répétée et continue de plusieurs prairies, leur insalubrité et la perte d'une grosse quantité de fourrage. Les agriculteurs riverains, excédés, manifestent leur colère face à l'immersion répétée de leurs prairies, accusent la réserve naturelle d'être à l'origine de leurs problèmes et en séquestrent le directeur. D'autres manifestations virulentes s'ensuivent, dont la menace de forcer l'ouverture de l'écluse qui régule les niveaux d'eau.

Dans ce conflit, les agriculteurs, organisés en une 'Association pour la Sauvegarde des Marais', en viennent à des manifestations relativement violentes pour protester contre une gestion hydraulique qui nuit à leur production. Mais on apprend également dans la presse que, parallèlement à l'entretien extensif des prairies situées en bordure de lac, les terres situées en amont sont l'objet de pratiques intensives. Pour cette raison, les agriculteurs sont accusés (la presse ne dit pas par qui) de polluer impunément l'eau du lac et donc d'être à l'origine, de manière indirecte, de la mesure d'élévation du niveau d'eau du lac, qui vise à lutter contre l'eutrophisation. Face à cette situation paradoxale, qui remet en cause leur position, les exploitants font valoir leur héritage et le caractère identitaire de leur position : le marais bordant le lac est l'oeuvre du travail de leurs ancêtres, sans eux il n'existerait pas, ils en sont donc les meilleurs gestionnaires... Parallèlement, un débat « médiatique » houleux - matérialisé par des lettres ouvertes publiées dans le quotidien local - a lieu entre universitaires et réserve naturelle quant à la bonne manière de gérer le lac et de réguler les niveaux d'eau. Ce débat, qui montre la complexité de la gestion du lac, et la manière dont la presse ironise sur ces échanges jette le discrédit sur les positions scientifiques. Chacun choisit alors son camp : la chambre d'agriculture et les élus de droite du Conseil Général se rangent du côté des agriculteurs, tandis que les Verts régionaux et la ligue de protection des oiseaux soutiennent la réserve naturelle.

Aucun recours en justice n'aura lieu durant le temps de notre observation concernant le lac de Grand-Lieu. La médiatisation reste l'outil de protestation le plus mobilisé. Par ailleurs, l'intervention de l'Etat par la désignation d'un médiateur est couronnée de succès, même si la partialité de ce dernier en faveur des exploitants agricoles est dénoncée par la LPO notamment. Initiatrice d'une négociation avec l'ensemble des usagers du lac, l'association pour la sauvegarde des marais (association d'agriculteurs) recueille les lauriers de la presse et sort grandie de ce conflit.. Ici encore la dimension patrimoniale s'est avérée déterminante, comme un argument essentiel à mobiliser, dans les pics de conflictualité aussi bien que durant dans les phases de négociation ou de concertation qui les encadrent.

III.3. Quelques remarques complémentaires

Quelques remarques semblent nécessaires pour relativiser les résultats présentés ci-dessus. L'un des enseignements préliminaires que nous pouvons tirer de l'usage de la presse quotidienne régionale est que l'information y est relatée avec un point de vue très local, mais que les conflits dont elle fait état peuvent être souvent resitués dans un ensemble politique plus global, en particulier lorsque les acteurs font référence à des politiques nationales, européennes, ou sont soutenus par de « grand élus ». Ceci est particulièrement vrai concernant les conflits de nature patrimoniale, qui apparaissent clairement liés à des préoccupations de nature plus générale. Il est possible que cette dimension politique influence la ligne

réactionnelle de certains quotidiens et en explique certains biais, tels que le manque d'exhaustivité ou la partialité parfois avérée.

La lecture de la presse fournit une vision – même caricaturale – des forces en présence, des acteurs signifiants sur la scène publique locale et des moyens qu'ils emploient pour chercher à faire triompher leurs points de vue. Les conflits constituent alors le révélateur de ces actions, ainsi que des oppositions se faisant jour face à des initiatives nouvelles – dont nous ne discutons pas ici le bien-fondé. Nous avons ainsi décrit ci-dessus une catégorie de conflits dont les acteurs sont chacun très attachés à un patrimoine, même s'il est de nature très différente : les uns défendent leur territoire, leur héritage, leurs traditions ; les autres défendent l'environnement, l'espace naturel indivisible. Cette entrée patrimoniale, soulignée par Charlier (1999), nous semble pertinente pour l'analyse de ces dynamiques conflictuelles liées à l'émergence de valeurs écologiques : face à l'apparition et au développement d'un type nouveau de valeurs représentées par la défense de l'environnement, résistent des valeurs plus anciennes, préexistantes, portées par des usagers « traditionnels » qui retrouvent toute leur vigueur. C'est en tout cas ainsi qu'apparaissent les conflits dans la presse régionale. Mais si ceux que nous avons appelés par commodité « conservateurs » revendiquent d'être chez eux, d'être les détenteurs « légitimes » du territoire, qui sont leurs opposants, et d'où viennent-ils ? Les seules analyses de presse ne nous permettent pas de réponse précise et nous invitent à pousser plus loin l'analyse sur le terrain. Il nous semble évident que les « écolos » ne sont pas toujours des acteurs exogènes, loin de là. Même si nos sources ne nous permettent pas ici d'en dire davantage, elles mettent le doigt sur une question importante et nous incitent à ne pas sombrer dans un réductionnisme qui ferait de l'opposition entre « nouveaux » et « anciens » ruraux la composante principale de conflits ainsi mis à jour. Les divergences sociales et les différences de représentations traversent aussi bien les habitants de longue date des espaces ruraux que les nouveaux arrivants ou les visiteurs de passage. Quelques exemples : les conflits entre chasseurs et agriculteurs concernent avant tout des résidents « anciens », les oppositions entre écologistes et partisans des éoliennes peuvent émerger entre nouveaux ruraux, alors que les tensions entre VVTistes et randonneurs se rapportent le plus souvent à des usagers occasionnels de ces espaces.

Il apparaît par ailleurs de manière très évidente que l'activité agricole occupe un statut tout à fait particulier dans nos recueils. La PQR ne nous parle pas de conflits liés à l'écologisation de l'agriculture, doit-on pour autant croire qu'ils sont inexistant ? Ce serait bien étonnant, mais on peut supposer que la presse véhicule une certaine image de l'exploitant, qui ne correspond pas à ce cliché et répond sans doute aux attentes d'un public où la composante agricole est importante²¹. Par ailleurs, nous sommes interpellés par le fait que les impacts agricoles et notamment ceux de l'agriculture productiviste ne représentent qu'une partie tout à fait mineure de nos résultats et ne sont pas dans la plupart des cas identifiés comme des conflits avérés, avec un engagement, mais font plutôt l'objet d'une information diffuse. Ce résultat doit être relié au fait que les agriculteurs n'apparaissent que de manière exceptionnelle comme des acteurs des conflits, engagés dans une opposition frontale ; ils sont bien davantage présentés, dans nos recueils de presse, comme des victimes de divers autres usages, industriels, d'infrastructures, résidentiels ou récréatifs. Cette observation est d'autant plus intéressante que les agriculteurs restent en France des acteurs essentiels dans les dynamiques du monde rural, y compris en terme de gouvernance.

Références

- Balle F. (1994), *Médias et société*, Montchrestien, Paris
- Bouthoul G. (1976), *Essais de polémologie*, Denoël, Paris.
- Carrier B. (1993), *L'analyse économique des conflits : éléments d'histoire des doctrines*, Publications de la Sorbonne, Paris.
- Charlier B. (1999), *Géographie des conflits environnementaux depuis 1974*, Thèse pour le doctorat de Géographie, Université de Pau.
- Charon J.-M. (1996), *La presse quotidienne*, La découverte, Paris
- Chartier L. (2003), *Mesurer l'insaisissable – Méthode d'analyse du discours de presse*, Presses de l'Université du Québec, Québec
- Cogneau D. et Donnat O. (1990), *Les pratiques culturelles des Français (1973-1989)*, La Découverte / La Documentation Française, Paris
- Commons J.R. (1934), *Institutional Economics. Its place in Political Economy*, Mac Millan.
- Coser L.A. (1982), *Les fonctions du conflit social*, Presses Universitaires de France, 184p.
- De Bonville J. (2000), *L'analyse de contenu des médias*, Paris et Bruxelles, De Boeck Université, 451 pp.
- Freund J. (1983), *Sociologie du conflit*, Presses Universitaires de France, 380p.
- Ipsos Médias (2002), *Audience 2001 de la presse quotidienne et des hebdomadaires régionaux*, étude de référence pour les syndicats EUROPQN, SPQR, AEPHR
- Jeanneaux Ph., Janichon B. (2003), *Analyse critique de la source PQR pour la recension des conflits d'usage dans le Puy-de-Dôme*, Note de travail, ENITA Clermont-Ferrand, 24p..
- Jeong H.W. (1999), "Conflict management and resolution", in Kurtz L. (ed), *Encyclopedia of Violence, Peace and Conflict*, Academic Press, vol. 1, 389-400.
- Lascoumes P. (1994), *L'éco-pouvoir*, La Découverte, Paris.
- Lecourt A. (2003), *Les conflits d'aménagement: analyse théorique à partir du cas Breton*, Thèse de doctorat en Géographie, Université de Rennes 2.
- Lewin K. (1948), *Resolving social conflicts. Selected papers on group dynamics*, New York.
- Mermet L. (1998), « Place et conduite de la négociation dans les processus de décision complexes : l'exemple d'un conflit d'environnement », in *La négociation. Situations et Problématiques*, Nathan, Paris, 139-172.
- Michel C. (2003), *L'accès du public aux espaces naturels, agricoles et forestiers et l'exercice du droit de propriété : des équilibres à gérer*, Thèse de Doctorat de Sciences de l'Environnement, ENGREF Paris.
- Naville-Morin V. (1969), *L'écriture de presse*, Paris, Mouton
- Rapoport A. (1960), *Fights, games, and debates*, University of Michigan Press, Ann Arbor.
- Sherif M. (1958), "Superordinate goals in the reduction of intergroup conflict", *American Journal of Sociology*, 63, 349-356.
- Schelling T. (1960), *The strategy of conflict*, Harvard University Press.
- Simmel J. (1992), *Le Conflit*, Circé.
- SPQR (1995), *Règles et usages de la presse quotidienne régionale*
- Tailleur J.-P. (2002), *Bévues de presse. L'information aux yeux bandés*, Ed. du Félin, 239 p.
- Touraine A. (1978), *La voix et le regard*, Seuil, Paris, 317p.
- Touraine A. (XXX), « Conflits sociaux », in *Encyclopaedia Universalis*.
- Touzard H. (1977), *La médiation et la résolution des conflits*, Presses Universitaires de France, 420p.

¹ Développement des sigles des organismes :

Cemagref – Institut de recherche pour l'ingénierie de l'agriculture et de l'environnement
CNRS – centre national de la recherche scientifique

Engref – Ecole nationale du génie rural et des eaux et forêts
Enitac - Ecole nationale des ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand
INA-PG – Institut national d’agronomie – Paris-Grignon
INRA – Institut national de la recherche agronomique

² Personnes participant au programme : M. Bonin, O. Bouba Olga, A. Caron, E. Chia, Ph. Jeanneaux, Th. Kirat, Ch. Lefranc, R. Melot, J.C. Paoli, M.I. Salazar, P. Thinon, A. Torre.

³ Enquête Ipsos, citée par le ministère des affaires étrangères, <http://www.diplomatique.gouv.fr/france/fr/edu/edu13.html>

⁴ Pour ces méthodes, voir Chartier (2003) et Naville-Morin (1969)

⁵ Sa lecture laisse transparaître deux thématiques essentielles dans le département, l’activité industrielle et ses risques d’une part – en particulier dans cette période succédant immédiatement à l’explosion de l’usine AZF à Toulouse, et la difficulté de la gestion de l’eau face aux inondations et à l’érosion des sols d’autre part. Toutefois, si plusieurs dizaines d’articles sont consacrés à chacun de ces sujets sur une année, jamais l’information n’est présentée sous l’angle conflictuel. Dans le cas de l’extension de Port 2000, la presse va même jusqu’à féliciter une concertation réussie entre les multiples usagers, ce que dénie nos entretiens. La très problématique et très conflictuelle question de la gestion de l’eau n’est dans la presse objet d’aucun conflit avéré... On peut penser que dans cette situation très grave la presse se fasse un devoir de contourner la polémique pour jouer au contraire un rôle régulateur, mais cette posture est représentative de l’ensemble des situations conflictuelles sous-jacentes aux articles du *Paris-Normandie*.

⁶ *Le Dauphiné Libéré* relate par exemple le mécontentement de riverains de l’Ardèche ou de l’Ouvèze (deux rivières ardéchoises), inquiets d’une végétation trop importante sur les berges et dans le lit de la rivière, qui représente un fort danger en cas de crue. Ces habitants se plaignent d’être confrontés à un « mur administratif » qui leur interdit cet entretien. Le journal, dans plusieurs articles consacrés à ce sujet, ne remet pas en cause cette argumentation ni ne la confronte avec celle d’une autre source. Une enquête auprès de l’administration compétente nous révèle pourtant que l’information est fautive : la loi n’interdit pas l’entretien de la végétation, mais uniquement le prélèvement de graviers qui lui est souvent associé lors des travaux d’entretien. Partialité ou manque de rigueur ?

⁷ Il n’est par exemple pas fait une seule fois allusion, en une année de dépouillement, aux tensions relevées par ailleurs dans nos enquêtes autour du lac de Paladru, dans le Voironnais. De même, en Ardèche, les randonneurs, les chasseurs et de nombreux autres usagers nous ont révélé des altercations avec les usagers des véhicules motorisés (4x4 et motos cross), dont il n’est pas du tout question dans *Le Dauphiné*, qui propose pourtant par ailleurs plusieurs articles sur les clubs de loisirs motorisés.

⁸ Pour prendre l’exemple des cormorans, la protection européenne donne lieu à un conflit local dans les étangs de la Dombes (département de l’Ain). A la lecture des articles du *Progrès de l’Ain*, on peut penser que le problème des cormorans est réellement de nature locale. A peine peut-on y voir un lien avec la réglementation européenne - il n’est en tout cas jamais fait allusion à d’autres cas en Europe. Dans *Le Dauphiné* de l’Isère, au contraire, l’affaire est présentée avec un regard beaucoup plus distant et global, et il est davantage question des réunions de travail européennes sur le problème...

⁹ Not In My BackYard

¹⁰ Ce conflit en dévoile en effet un autre, latent, concernant l’opposition des pêcheurs et des associations de défense de l’environnement. Leurs divergences sont multiples et concernent notamment un important débat autour de la protection / prolifération des cormorans dans les étangs voisins de la Dombes. Sans affaiblir le front commun d’opposition à l’usine elles révèlent ses fractures internes, concernant en particulier les méthodes de lutte et les modalités de résolution du conflit.

¹¹ On les retrouve surtout dans des articles concernant le sud du département (gorges de l’Ardèche), c’est à dire hors de notre secteur.

¹² Elle représente bien sûr également une ressource vitale pour l’agriculture, mais aucun article recensé n’y fait référence.

¹³ Entre autres un projet d’aéroport, un projet de discothèque, des nuisances olfactives et sonores liées à la proximité d’une suiferie, des nuisances sonores liées à la fréquentation d’une base de loisirs, etc.

¹⁴ Ce terme générique englobe les actions de protection des espèces sensibles et de leurs habitats

¹⁵ On entend par exemple beaucoup parler, dans nos trois secteurs rhône-alpins, de nuisances dues aux microcentrales hydroélectriques ou à la prolifération des sangliers. Si ces événements sont en relation avec des orientations ou des décisions nationales, voire internationales (orientation sur les énergies renouvelables, loi chasse), les caractéristiques locales, géographiques et humaines, en commandent l’émergence et le développement.

¹⁶ L’exemple de la pollution de la rivière Reyssouze, dans la C.C.. de Montrevel-en-Bresse est ici édifiant : une grosse pollution par la même usine d’équarrissage a déjà eu lieu deux ans auparavant, des actions ont déjà eu lieu, les groupes d’opposition existent déjà, ils « maîtrisent » et démultiplient les outils de protestation (judiciaire, démonstrative...), la réaction semble organisée. Parallèlement, chaque petite pollution ponctuelle de la rivière par d’autres activités fait systématiquement l’objet d’une plainte. Ce sont les mêmes acteurs et les mêmes groupes d’opposition que l’on retrouve contre les projets d’extension d’élevages hors-sol, toujours avec l’argument de protéger la rivière. On assiste donc ici à une situation de « veille » permanente des protecteurs de la Reyssouze due en toute probabilité aux pollutions antérieures. Ailleurs, en Ardèche, dans un contexte très peu industrialisé, les pollutions ne déclenchent pas de grosse réaction – malgré

l'investissement de la fédération de pêche pour la protection des rivières; en revanche la question de l'aménagement des zones inondables est un sujet très sensible, de très graves crues, comme celle de 1992, étant encore dans tous les souvenirs.

¹⁷ C'est le cas pour sept conflits sur huit. Le huitième rassemble les habituels opposants contre l'Etat qui projette d'ériger une ligne EDF très haute tension à travers un parc naturel régional.

¹⁸ Il faut ici exclure, pour les raisons évoquées plus haut, le quotidien normand *Paris-Normandie*,

¹⁹ Cette dimension associative et collective est également soulignée dans les travaux de Lascoumes (1994)

²⁰ Parti chasse pêche nature et tradition

²¹ Selon Cogneau et Donnat (1990) cités par Charon (1996), les agriculteurs constituent le groupe d'actifs dont la fréquence de lecture quotidienne de la PQR est la plus élevée : 60% des agriculteurs disent lire la PQR chaque jour.